



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1463

9 octobre 2020

- **Manifestations estudiantines en série à l'Université d'État d'Haïti pour exiger justice après l'assassinat de leur camarade Grégory Saint-Hilaire**
- **Des avocates et avocats à nouveau dans les rues de Port-au-Prince, le 5 octobre, pour continuer de demander justice pour Me. Monferrier Dorval**
- **Politique : Une douzaine d'organisations américaines de droits humains dénoncent les pressions du gouvernement étasunien sur Haïti**
- **Politique : La France énumère des conditions préalables à l'organisation d'élections en Haïti**

## >> Manifestations estudiantines en série à l'Université d'État d'Haïti pour exiger justice après l'assassinat de leur camarade Grégory Saint-Hilaire

Depuis le samedi 3 octobre, les étudiantes et étudiants de l'Université d'État d'Haïti (UEH) gagnent quotidiennement les rues de Port-au-Prince, [pour exiger justice pour leur camarade Grégory Saint-Hilaire, assassiné le vendredi 2 octobre, dans l'enceinte même de l'École normale supérieure \(ENS\) de l'UEH](#). Il s'agirait d'un agent de l'Unité de sécurité générale du Palais national (USGPN), qui a tiré une balle dans le dos de l'étudiant. Des agents de l'USGPN ont lancé des gaz lacrymogènes sur l'enceinte de la faculté. Par la suite, un incendie, d'origine inconnue, s'est déclaré dans la bibliothèque de l'École normale supérieure. « Une telle barbarie n'a pas de précédent », protestent l'Association des professeurs de l'UEH et le rectorat, ainsi que la direction de l'ENS. Une liste d'étudiants à abattre serait entre les mains de l'USGPN, dénoncent les étudiants de l'École normale. Les 19 novembre 2019 et 13 mars 2020, des agents de cette unité ont attaqué des étudiants et des professeurs (dont l'enseignant Jean Keneny Innocent) au sein de l'ENS. Ces actes sont restés impunis jusqu'à aujourd'hui parce que l'USGPN est un corps de la police qui exerce des répressions dans l'intérêt du Palais national, condamne le parti politique *Rassembleman sosyalis pou yon inisativ nasyonal tou nèf (Rasin kan pèp la)*. Il invite la population haïtienne, spécialement les groupes organisés, à se mobiliser pour exiger la fin de l'impunité et du climat de terreur en Haïti. Évoquant l'assassinat de l'étudiant Grégory Saint-Hilaire et tous les autres actes criminels perpétrés par le régime politique au pouvoir, *Rasin kan pèp la* dénonce une instrumentalisation de la Police nationale d'Haïti (PNH), pour réprimer la population. Depuis plusieurs mois, les étudiantes et étudiants de l'École normale manifestent régulièrement pour réclamer le respect d'un protocole d'accord conclu avec le ministère de l'éducation nationale. Lorsqu'ils parviennent à ce niveau d'études, les étudiants finissants de l'ENS bénéficieront de stages dans les établissements scolaires publics, selon le protocole d'accord. Les clauses de celui-ci ne sont pas véritablement appliquées par le ministère de l'éducation nationale. Depuis le 3 octobre, les étudiants protestataires installent des barricades avec des chaises et des carcasses de véhicules, ainsi que des pierres et des vieux pneus enflammés, en divers endroits. *Yo ban nou kou a, kou a fè nou mal ooo ! Yo touye Grèg vre, kou a fè nou mal ooo ! Aba zam, viv edikasyon !* scandaient-ils en chœur. Les manifestants, ont parcouru plusieurs rues de Port-au-Prince. Lors de ces manifestations, du 5 au 7 octobre, plusieurs véhicules, immatriculés « Service de l'État », ont été incendiés tandis que d'autres ont eu leurs vitres brisées.

## >> Des avocates et avocats à nouveau dans les rues de Port-au-Prince, le 5 octobre, pour continuer de demander justice pour Me. Monferrier Dorval

Des centaines de personnes, dont des avocates et avocats de Port-au-Prince, ont marché à nouveau, le lundi 5 octobre, dans les rues de Port-au-Prince, pour continuer de [demander justice pour le bâtonnier de l'ordre des avocates et avocats de Port-au-Prince, Me. Monferrier Dorval](#), assassiné le 28 août à Pèlerin 5, dans la même zone où habite le président Jovenel Moïse. Avant la manifestation, les avocats de Port-au-Prince, dont la bâtonnière par intérim, Me. Marie Suzie Legros, ont été interdits d'accès à la Cour de Cassation, où devait se dérouler la cérémonie officielle marquant l'ouverture des travaux judiciaires 2020-2021. Très mécontente de cette « dérive », de cette « maladresse » qui serait une décision du président de la Cour de Cassation, la bâtonnière Legros a décidé de présenter son discours de circonstance, avant le démarrage de la marche, à l'entrée principale de la Cour de Cassation. « A bas la dictature », « A bas les criminels », « [justice pour Me. Monferrier Dorval](#) », ont alors scandé les avocats, qui se trouvaient sur place, au moment du passage du cortège de Jovenel Moïse, qui allait à la Cour de Cassation. Ces slogans ont été lancés bien avant cette nouvelle manifestation. Accompagnés par une sonorisation mobile, des centaines de militants sont venus grossir la foule. *Jovenel, si w pa koupab, mete komisyon entènasyon la sou pye. Twòp san koule. Jistis pou mèt Dorval*, pouvait-on lire, sur des pancartes brandies par les protestataires. Sur le parcours, des militants ont dressé des barricades de pierres et de pneus enflammés, qui ont été, par la suite, éteints par des agents de la Police nationale d'Haïti. Durant la tension qui s'en est suivie, un homme a été tué par balle, au moment où la police nationale dispersait le mouvement de protestations, à coups de gaz lacrymogènes. La bâtonnière ad intérim de Port-au-Prince se demande « Qu'est-ce, donc, cet État, qui permet à un agent des forces de l'ordre d'assassiner un étudiant, dans les locaux mêmes d'une faculté publique ? » Elle invite la population en émoi à élever la voix pour exiger le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Tout en critiquant le régime politique *tèt kale* au pouvoir, qui continue de prendre sans arrêt des décrets illégaux, elle appelle à lutter pour obtenir justice en faveur des victimes des balles assassines, dont le bâtonnier Me. Monferrier Dorval. La Conférence internationale des Barreaux demande à nouveau d'associer une commission internationale à l'enquête sur l'assassinat de Me. Monferrier Dorval. Cette requête a été déjà formulée, dans une lettre ouverte à Jovenel Moïse, datée du 14 septembre 2020.

## >> Politique : Une douzaine d'organisations américaines de droits humains dénoncent les pressions du gouvernement étasunien sur Haïti

« Au lieu de supporter l'impunité, les États-Unis devraient solliciter des enquêtes et déterminer les responsabilités de celles et de ceux, qui sont impliqués dans les actes de violences. Nous demandons aux membres du Congrès américain de continuer à se solidariser avec Haïti et de dénoncer le support au pouvoir, qui jouit de l'impunité au nom de la démocratie ». [Une douzaine d'organisations américaines de droits humains affirme que les États-Unis d'Amérique ignorent la recrudescence des violences et des violations systématiques des droits humains](#), qui menacent la possibilité d'avoir des élections libres, transparentes et inclusives. Ces organisations expriment leurs inquiétudes face aux pressions exercées par l'administration du président Donald Trump, qu'elles assimilent à un exemple dangereux et anti-démocratique, et qui donnent aussi plus de force au régime autoritaire de Jovenel Moïse. Ces organisations de droits humains, signataires de la déclaration du 1er octobre 2020, invitent le gouvernement étasunien à cesser ses déclarations intempestives, qui créent beaucoup d'inquiétudes. Elles encouragent aussi le gouvernement des États-Unis à dénoncer, de préférence, les violations des droits humains, commises par des individus ayant des connections avec le président Jovenel Moïse.

## >> Politique : La France énumère des conditions préalables à l'organisation d'élections en Haïti

L'ambassade de France en Haïti souhaite qu'avant l'organisation d'élections libres, démocratiques et transparentes en Haïti « Un certain nombre de conditions techniques, politiques et sécuritaires (l'achèvement de la constitution de « listes électorales sincères et exhaustives », toujours en cours, ainsi que la construction d'un consensus politique, le plus large possible) doivent être réunies ». « Les électeurs doivent être assurés qu'ils pourront émettre un vote libre, sans subir la pression de groupes armés illégaux ». Cette position de la France intervient à un moment de fortes contestations, exprimées contre [l'installation, le mardi 22 septembre 2020, des membres du Conseil électoral provisoire \(CEP\)](#) considéré comme illégal et inconstitutionnel par divers secteurs.